

Éléments pour un processus de prise en charge adaptée des funérailles en pays Agni. Cas d'un projet contextuel d'assurance vie collectif.

Dr. Barthélemy TANO
Sociologue et Anthropologue

Peuple régi par le principe de succession par la filiation matrilineaire, les Agni, vivant à l'est de la Côte d'Ivoire, réservent une part belle au neveu de l'oncle utérin défunt.

Chez les Agni, en effet, l'enfant de la sœur est l'authentique témoin de la lignée, car la grossesse de laquelle il naît est visible de tous, autant que la mère qui la porte est la preuve unique que l'enfant lui appartient vraiment.

Or, l'enfant (né) appartient au père, règle valable chez tous les peuples. Dans ce cas, avant la mise en place du processus de succession, la condition du « mort » est, donc, une affaire de tous.

Aujourd'hui, plus que jamais, le mort, mais, surtout, les funérailles revêtent un caractère solennel chez les Agni du *moronou*, particulièrement, dans la tribu *Essendanin* d'Assaoufoué, village situé à environ neuf (9) kilomètres de Bongouanou, Chef-lieu de région.

Moments de recueillement, de regrets et de règlement de conflits familiaux, les funérailles en pays Agni sont le lieu de montrer sa générosité envers la famille éplorée, envers un membre influent ou, un membre juste important, en deuil, et même, sa générosité envers le mort. Pour ce dernier, cela peut être perçu comme une ironie, mais, au-delà, le mort introduit un instant d'émulation, instant de solidarité, de cotisation collective, mettant à disposition, très souvent, une manne financière conséquente heurtant, dans la majorité des cas, les sensibilités individuelles. Puisque, la famille dont il s'agit est la famille élargie à toutes les générations des membres vivants, atteignant à minima, une trentaine d'individus, à maxima, voire, presque, un millier d'individus. Et, les montants de cotisation, tout en minimisant, peuvent varier de deux mille (2000) francs CFA à une centaine de mille, voire, plus, selon des catégories indiquées.

D'emblée, cette solidarité qui se confronte à deux problèmes majeurs, c'est-à-dire, l'imprévisibilité du nombre de morts par famille à une période donnée et les conditions économiques des cotisants pris individuellement, démontre de la force des communautés à surclasser la honte collective au détriment des avis contraires, des membres dits pauvres et, même, du principe culturel qui suggère que la famille maternelle est celle qui devrait compter aux yeux du cotisant Agni.

Pour Aka Aoutou¹, universitaire ivoirien, les investissements massifs et prioritaires des familles africaines dans les événements heureux, mais surtout, malheureux tels que les funérailles, sont la preuve que les Africains refusent le développement.

Et pourtant, loin d'être un refus collectif du développement, chose relative, l'investissement massif et prioritaire dans les funérailles, en pays Agni, mettant en porte-à-faux le cotisant conditionné, pourrait être une occasion de formaliser et d'alléger les charges funéraires collectives à partir d'une épargne d'assurance vie (collective) adaptée au contexte.

En effet, tiraillé entre les lignées paternelle et maternelle, entre les associations fondées sur la solidarité vis-à-vis de ces événements (heureux ou malheureux), le cotisant ivoirien, en général, Agni, en particulier, face auxdits événements, devient un élément clé du bien-être collectif, certes, mais surtout, de la consistance de l'épargne au niveau national.

Mais, assujetti au collectif, le mécanisme d'assurance vie pourrait être de réciprocité. Autrement dit, si les maisons d'assurance officielles n'ont pas de solution, certaines communautés se mutualisent autour de la prise en charge de leurs morts proposant des solutions modèles, certes insuffisantes, mais riches en enseignement. C'est le cas de l'Union Nationale pour le développement d'Assaoufoué (UNADA).

Du coup, si les maisons d'assurance vie ne viennent pas vers les communautés, il appartient aux communautés concernées d'aller vers les maisons d'assurance pour trouver, de commun accord, une solution idoine et, participer ainsi à la marche des peuples africains vers un développement beaucoup plus endogène.

¹ Vers la fin du XXe siècle.